

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 31 DÉCEMBRE

A l'occasion du premier jour de l'An, l'*Echo Saumurois* ne paraîtra pas demain.

Les obsèques
DE M^{gr} FREPPEL

Le premier compte rendu des funérailles de M^{gr} Freppel, que nous avons donné dès hier d'après l'*Union de l'Ouest*, était forcément incomplet; nous allons reprendre celui de l'*Anjou* pour conserver à cette imposante manifestation toute son importance et sa grandeur, manifestation à laquelle se sont associés des catholiques et des patriotes venus des points les plus extrêmes de la France :

A l'Evêché

Le spectacle qu'a offert mardi Angers ne s'effacera jamais de la mémoire de ceux qui en ont été les témoins. Ce n'était pas seulement une ville, un diocèse qui rendait un suprême hommage à son Pasteur regretté, c'était, on peut le dire, la France tout entière qui accompagnait, dans la personne de ses représentants les plus illustres, les restes vénérés d'un évêque éminent, d'un ardent patriote.

Dès huit heures, une foule énorme afflue dans les rues, surtout aux environs de la cathédrale. La cour de l'Evêché se remplit peu à peu, ainsi que la salle synodale et les salons. Dans le salon d'honneur, M^{gr} Pessard reçoit les autorités. Arrivent successivement : M. le préfet, M. le maire, MM. le général de division Fabre et le général de brigade Mourland, M. le général Lourde-Laplace, M. le procureur général, M. le président du Tribunal de première instance et une députation du Tribunal, en robe; M. Le Bon, secrétaire général de la Préfecture; les colonels du 135^e, du 2^e pontonniers et du 1^{er} cuirassiers; des officiers de toutes armes; les conseillers de préfecture Brasseur et Beaussire; Demartial, procureur général; Le Poittevin, substitut du procureur général; M. le bâtonnier de l'Ordre des avocats et la plupart des membres du barreau; MM. le comte de Maillé, de Soland, de Terves, de la Bourdonnaye, Berger, Lecour, comte de Mun, de Larmazelle, Delahaye, de Cazenove de Pradine, Boucher, de Baudry-d'Asson, Le Gonidec de Traissan, comte Christian de Villebois-Mareuil, Bigot, Malartre, députés; général marquis d'Andigné, Guibourd, Merlet, Leguen, Soubigou, de Raismes, sénateurs; de Castries, duc de Blacas, comte de Beaumont, de Blois, Jules Baron, comte de Livonnière, vicomte de Rochebouët, Zacharie du Reau, Désiré Richou, Boutton, Bodinier, Bruas, de Cumont, Grignon, conseillers généraux; de Tarlé, Colas de la Noue, Gain, Yelé, Fourrier, conseillers municipaux, Joxé, adjoint; Max-Richard, président de la Chambre de Commerce, et plusieurs membres de la Chambre de Commerce.

Remarqué, parmi les autres notabilités : MM. le comte Joseph de la Bouillerie, ancien ministre, comtes Charles, Guillaume et Xavier de Quatrebarbes, Raoul du Reau, ancien capitaine de zouaves pontificaux; vicomte de Pont-

briand, conseiller d'arrondissement; Le Gris de la Pommeraye, conseiller d'arrondissement, vicomte du Fou, de la Guillonnière, marquis de Saint-Genys, de la Vingtrie, baron Tristan Lambert, ancien député; A. du Rieu de Marsaguet, ancien professeur de la Faculté catholique de droit d'Angers, actuellement gouverneur du fils de Monseigneur le duc d'Alençon; de la Perraudière, comte Emmanuel de Lapparent, marquis de Villoutreys, marquis de la Bretesche, du Fort, comte de Ternay, baron de Candé, comte de Cambourg, baron de Villebois, vicomte L. de Maquillé, vicomte B. de Maquillé, comte Urbain de Maillé, marquis Roger de Maillé, comte Henry de Villoutreys, Laurent Bougère, conseiller d'arrondissement.

Le Syndicat agricole d'Anjou était représenté par son bureau tout entier : citons notamment son président, M. de la Bouillerie, M. de la Férandière, vice-président, M. de Geoff de Chabrignac, secrétaire général.

La presse était représentée par MM. Pierre et François Veillot et Roussel, de l'*Univers*, Ménard, de la *Croix*, Oscar Havard, du *Monde*, et par de nombreux journalistes de province. M^{lle} Elise Veillot, sœur de Louis Veillot, était venue à Angers accompagner ses neveux.

La levée du corps

A neuf heures, tandis que la procession quitte la cour de l'Evêché, la levée du corps a lieu dans la crypte. Elle est faite par M^{gr} Labouré, évêque du Mans.

A ce moment ont été prononcés les deux discours dont nous avons donné le texte hier, l'un par M. Le Guen, sénateur du Finistère, l'autre par M. le comte de Maillé, député de Maine-et-Loire.

La marche de la procession, interrompue quelques instants par ces discours, a repris ensuite dans l'ordre indiqué.

Après l'orphelinat de Pouillé, les écoles des Frères, l'Externat Saint-Maurille, Saint-Julien, Saint-Urbain, marchent les élèves de Mon-gazon. Derrière la musique du Petit-Séminaire, s'avance une députation de Notre-Dame du Travail et de la corporation de Saint-Dominique de Saumur, toutes les deux avec leurs drapeaux.

Apparaît ensuite l'Œuvre des Cercles catholiques d'Angers, présidée par M. Couscher de Champfleury, et par le R. P. Gaudicheau, atmonier. Suivent les corporations avec leurs étandards; les cordonniers, les menuisiers, les métallurgistes, le bâtiment, les jardiniers, les épiciers, les tailleurs; enfin une députation du Syndicat des industries textiles et de Notre-Dame de l'Usine et de l'Atelier. En tête de la députation du Syndicat on distingue, avec M. l'abbé Secretain, directeur, MM. Neveu et Dominique et Alfred Delabaye, Chesneau, représentant des manufactures d'Angers, etc., ainsi que tout les membres du bureau; devant la Confrérie de Notre-Dame de l'Usine et de l'Atelier, MM. Lebreton, le commandant Bertrand, Allard, Rosmarinowski, ainsi qu'un grand nombre d'employés des usines et de l'administration des carrières.

Après les œuvres ouvrières apparaît l'imposant cortège des professeurs de l'Université catholique en costume d'apparat, précédé des facultés portant à tour de rôle une magnifique

couronne faite de roses thé et de violettes de Parme.

Plusieurs autres couronnes sont portées devant le char funèbre, entre autres une offerte par le journal l'*Anjou* et une par la Société des Alsaciens-Lorrains, qui a envoyé une députation à la tête de laquelle marche son président, tenant la bannière de l'Alsace-Lorraine en deuil.

Après le clergé des paroisses, MM. les curés du diocèse et MM. les chanoines honoraires, s'avancent les TT. RR. PP. Abbés de Bellefontaine, de Solesmes et de Ligugé; Don Chamard, abbé de Saint-Maur; les évêques de Luçon, du Mans, de Laval, de Nantes, de Quimper, de Blois et de Chartres; Mgr de Couëtus. En tête des évêques marche Mgr d'Hulst, recteur de l'Université catholique de Paris.

Le catafalque portant la dépouille mortelle de Mgr Freppel est traîné par deux chevaux.

L'évêque est revêtu de la soutane violette, du rocher et de la chasuble, et coiffé de la mitre blanche. Il tient en main le crucifix que lui-même a mis aux mains de sa mère lorsqu'elle mourut. L'illustre défunt semble dormir paisiblement. Ses traits ne sont nullement défigurés.

Les cordons du poêle sont tenus par M. le préfet Hermann Ligier, M. le maire d'Angers, D^r Guignard, M. de Kermenguy, député du Finistère, et M. le général de brigade Mourland.

Immédiatement derrière le corbillard, le valet de chambre de M^{gr} Freppel porte un cierge d'honneur entouré d'un crêpe; les membres de la famille, les marguilliers de la cathédrale, les domestiques de l'évêché forment ensuite un premier groupe. Puis viennent les sénateurs, les députés, les conseillers généraux, le tribunal civil, le parquet et son chef ainsi que le barreau d'Angers, le corps des officiers de la garnison avec le général de division Fabre, et un grand nombre de notabilités angevines et des départements. Sur tout le parcours, l'attitude de la foule est respectueuse, recueillie; un grand nombre de magasins sont fermés. Dans la rue d'Alsace, des draperies noires frangées d'argent sont tendues devant l'Externat Saint-Maurille et quelques maisons particulières.

Ainsi que nous l'avions annoncé, la Cour d'appel n'assistait pas aux obsèques. Cette abstention a été sévèrement jugée, comme elle le méritait.

L'entrée à la Cathédrale

Lorsque les élèves du Petit-Séminaire et de Saint-Urbain entrent à la Cathédrale, la foule qui augmente à chaque instant menace d'en obstruer l'entrée. Les corporations sont coupées au moment où le Syndicat des textiles arrive au grand portail. Les agents de police, en trop petit nombre, présidés par M. le commissaire central, ont peine à contenir la multitude jusqu'à l'arrivée du char funèbre. Lorsque le corps a pénétré dans l'intérieur de l'église suivi de la famille épiscopale, le désordre menace d'éclater; mais il est comprimé par les suisses des paroisses, les agents de ville et quelques hommes de bonne volonté qui permettent aux autorités ainsi qu'à la suite du cortège de défilé.

La messe

Alors le flot des fidèles envahit la partie de la cathédrale laissée libre, et l'office funèbre commence au milieu du recueillement général. M^{gr} du Mans officie. La messe en contre-point, composée par M. Delaporte, maître de chapelle, et exécutée par la Maîtrise et par les chœurs de la cathédrale, produit un effet des plus saisissants. A deux reprises, au début de la cérémonie d'abord, ensuite à l'offertoire, l'orchestre de l'Association artistique, placé dans le chœur, derrière le maître autel, se fait entendre.

La *Marche héroïque* de Saint-Saëns et la *Marche funèbre* de M. J. Bordier ont été exécutées avec beaucoup de talent. A l'élévation, M. Boucrel a chanté avec conviction et art un *Pie Jesu* d'une grande beauté.

La messe finie, l'absoute a été donnée, ainsi que le rite l'exige, par les cinq évêques. Processionnellement, NN. SS. les évêques de Nantes, de Blois, de Luçon, de Tulle, et M^{gr} Goninard, coadjuteur de l'archevêque de Rennes, sont venus se placer autour du catafalque et ont procédé aux cérémonies d'usage.

Au milieu de la nef se dresse la chapelle ardente. La dépouille mortelle de l'évêque repose sur un lit d'honneur éclairé par des cierges. L'attitude du prélat, revêtu de ses habits pontificaux, impose la vénération et commande le respect. C'est un spectacle d'une grandeur sans égale.

Après l'office

La foule sort de la cathédrale, s'écoule lentement et dans un religieux silence. Le corps de M^{gr} Freppel est resté sur son lit de parade, recouvert d'un drap mortuaire.

La mise en bière

A quatre heures, la Cathédrale est évacuée par la foule qui n'a cessé d'affluer depuis la fin de l'office. M. Maugrain et ses ouvriers procèdent à la mise en bière en présence de la famille du défunt, de la famille épiscopale, et de M. Machefer, custode de la cathédrale, puis le cercueil en plomb et en chêne est descendu dans le caveau des évêques. La crypte, construite pour la sépulture des chanoines vers le milieu du XVIII^e siècle, est exclusivement réservée aux évêques défunts. Elle s'étend au milieu de la nef au commencement du transept.

Tout au fond sont placés, sur une dalle : le cercueil de M^{gr} Montault, au milieu; puis à droite et à gauche, ceux de M^{gr} Angebault et de M^{gr} Paysant. Le cercueil de M^{gr} Freppel repose sur une pierre tombale au pied de celui de M^{gr} Montault.

La cathédrale a été ornée par la main si habile de M. Farcy.

Des inscriptions, qui alternaient avec les écussons du regretté défunt, rappelaient les principaux épisodes de la vie de M^{gr} Freppel. Voici les textes :

Obernai
Séminaire de Strasbourg
Ecole des Carmes

Collège de Saint-Arbogaste
Sainte-Geneviève
Sorbonne

Concile du Vatican

Evêché d'Angers
Ambulances

Orphelins de la
guerre
Alsace-Lorraine

Conseil supérieur
d'instruction
publique

Eglise du Sacré-Cœur
Hautes-Etudes
Externat Saint-Maurille

Fourneaux économiques
Saint-Louis de Saumur
Université catholique

Troisième circonscription
de Brest
Colonies de France

Jeanne d'Arc
Lamoricière
Courbet-Sonis

Visites pastorales
Corporations ouvrières
Missions d'Angers

Voici la traduction de l'épithaphe gravée sur
la pierre du tombeau de M^r Freppel :

*Ici repose le corps de notre illus-
trissime et Révérendissime Père
en Dieu M^r Freppel, évêque
d'Angers, décédé dans la 22^e an-
née de son épiscopat et la 65^e de
son âge. Qu'il repose en paix.*

LES TÉLÉGRAMMES

A peine la nouvelle de la mort de Mgr Freppel fut-elle connue qu'une explosion de sympathies et de regrets s'éleva sur tous les points du pays.

Nous ne pouvons enregistrer tous les télégrammes qui arrivèrent. Tous donnent une idée des sentiments qui ont accueilli dans toute la France, dans l'Eglise, la perte immense que nous venons de faire.

Son Em. le Cardinal Rampolla avait déjà télégraphié dès qu'il avait appris la maladie de Monseigneur :

« Saint Père prie Dieu pour évêque d'Angers dangereusement malade lui envoie bénédiction apostolique sollicitée. — Cardinal RAMPOLLA. »

Après la mort :

« Appris avec le plus profond regret mort inopinée. Saint-Père prie Dieu pour repos de son âme et vous bénit. — Cardinal RAMPOLLA. »

De Rome :

« Profondément ému, regrette immense perte, offre ses condoléances Chapitre, ses prières pour cher décedé. — PARROCHI, cardinal vicaire. »

Mgr Mermillod envoya également l'expression de ses vives condoléances.

L'Anjou a enregistré les télégrammes de
Nosseigneurs :

Richard, cardinal archevêque de Paris ;
Desprez, archevêque de Toulouse ;
Adolphe, évêque de Strasbourg ;
Gonindard, archevêque de Sébaste ;
Catteau, évêque de Luçon ;
De Cabrières, évêque de Montpellier ;
Théodore, évêque de Quimper ;
Fallières, évêque de Saint-Brieuc ;
Tregaro, évêque de Séez.

Les évêques de Laval, de Tours, de Nantes, du Mans, Blois, Poitiers, Limoges, Cambrai, Vannes, Beauvais, etc., etc.

Des témoignages sont aussi arrivés de MM. Léon Harmel, de Mun, Claudio-Jannet, des administrateurs du *Courrier du Finistère*, du *Courrier de la Cornouaille*, etc., etc.

Tous les membres de la Chambre, sans distinction d'opinions, ont adressé des cartes de condoléance à l'évêché ou à la cure de la cathédrale.

Le correspondant du *Gaulois* à Angers donne, dans les termes suivants, l'explication de l'étrange abstention de la Cour d'appel d'Angers :

« Vous savez que le premier président de la Cour d'Angers est un parent de M. de Freycinet, M. Forquet de Dorne, d'une vieille famille dauphinoise huguenote, qui s'est toujours signalée, depuis le seizième siècle, par son fanatisme contre l'Eglise. »

INFORMATIONS

LE DOUZIÈME PROVISOIRE

Le gouvernement doit déposer aujourd'hui un projet de loi tendant à autoriser le vote d'un douzième provisoire, et il demandera au Sénat de poursuivre la discussion du budget dès le commencement de janvier.

On mande de Brest à l'agence Dalziel que plusieurs notabilités mettent en avant la candidature du Père Ollivier. Le célèbre dominicain est Breton d'origine.

Nous sommes en mesure d'affirmer qu'aucun choix n'est fait.

D'autre part, le R. P. Monsabré (dont on a parlé aussi pour la candidature au siège législatif de M^r Freppel) est actuellement à Toulon, où il prêche l'Avent.

Des renseignements puisés à de bonnes sources permettent de croire que si l'on offrait au P. Monsabré la succession de M^r Freppel au Parlement, il refuserait à cause de l'état de sa santé.

Le zona dont il a été atteint ces temps derniers — dit un correspondant de l'agence Dalziel — recommence, en effet, à le faire cruellement souffrir.

— Pauvre jeune homme ! murmura l'excellente femme ; tenez, laissez-moi vous donner un bon conseil : revenez un peu à la religion, ça vous consolera mieux que tout.

— Peut-être, répondit Jules Mériet, pensif, touché, au fond, de cette sollicitude ; je prierai là-bas en pensant à elle, que j'aimerais toujours quoiqu'elle m'ait dédaigné. Dites-le lui.

— Je n'y manquerai pas et ça lui fera plaisir. Allons, bonsoir, mon pauvre Monsieur, et bon voyage !... Ah ! et... le chien ? ajouta-t-elle en revenant sur ses pas.

— Mephisto ? Gardez-le ; qu'en ai-je besoin ?

— Et l'argent ? Ces demoiselles ne voudront jamais accepter cela ! s'écria la bonne créature en songeant douloureusement qu'il ne restait plus que trente francs à la maison sans fenêtres.

— Eh bien ! laissons les choses comme elles sont. Mephisto est toujours à moi, mais je ne puis l'emmener en Afrique. Soignez-le, et à mon prochain retour en France je le réclamerai.

Il ne fut plus question de Jules Mériet, et Gaétane recouvra son énergie un instant affaiblie par la déception de la Vestale pour écrire à

MORT DE M^r DE CONNY

Un nouveau deuil pour l'épiscopat français : M^r de Conny, coadjuteur de M^r de Dreux-Brézé, vient de mourir à Moulins, emporté en quelques jours par une bronchite.

Le défunt, qui était âgé de soixante-quatorze ans, dépensait sa fortune considérable en faisant beaucoup de bien non seulement autour de lui, mais encore dans le canton de Saint-Jean-de-Luz, où il venait régulièrement chaque année passer trois mois dans la villa qu'il possédait au haut de Giboure.

On écrit de Montpellier :

« La maison d'arrêt de Montpellier a été, l'avant-dernière nuit, le théâtre d'un drame. Le gardien Lambert, appelé par le détenu Saumade, condamné à vingt ans de détention, a été étranglé par celui-ci.

» Saumade, après avoir commis son crime, s'empara des clefs du gardien et ouvrit les cellules de quatre autres détenus.

» Les prisonniers gagnèrent la rue en passant par la passerelle du Palais de Justice.

» Au reveil, l'absence du gardien Lambert fut remarquée. On fit immédiatement une ronde et on trouva le cadavre de Lambert portant au cou la marque des mains de l'assassin.

» Aux barreaux de la double porte intérieure de cette même cellule, était suspendu le corps d'un détenu qu'on suppose avoir été tué par les complices de l'évasion, sur son refus d'y prendre part. »

Les deux évadés, Martini et Baze, ont été arrêtés dans la commune de Peyrade.

LA REINE VICTORIA EN FRANCE

On se préoccupe déjà, au ministère de la marine, dit le *Figaro*, du séjour que la reine d'Angleterre fera, dans le courant du mois de mars prochain, aux environs d'Hyères.

La villa qu'habitera la Reine étant située dans le quartier de l'Ermitage, à quelques centaines de mètres à peine du port des Salins, il est convenu en principe que l'escadre d'évolutions de la Méditerranée se trouvera au mouillage des îles d'Hyères pour saluer la souveraine à son arrivée.

Au ministère de la guerre, les mêmes dispositions seront prises que lors des séjours précédents de la reine Victoria en France.

UN ACCIDENT DE CHASSE

Dans une chasse dans les tirés de Windsor, le duc de Connaught, fils de la Reine Victoria, a eu le malheur d'envoyer une charge de plomb dans le visage de son beau-frère, le prince Christian de Schleswig-Holstein. Un des plombs est entré dans l'œil gauche et l'on a dû faire l'ablation de l'organe atteint.

L'état du blessé est assez grave.

Le crime du boulevard du Temple

Anastay est-il fou ? Telle est la question du jour.

Le docteur Rousseau conclut à l'irresponsabilité de l'assassin.

Le docteur Charcot incline, au contraire, pour la responsabilité complète d'Anastay.

Le malheureux n'était point fou pour préparer son crime et se ménager un alibi. Il avait apporté du linge de rechange pour le cas où le sang eût jailli sur lui.

Ainsi, Anastay a prémédité son crime avec des minuties qu'on rencontre peu souvent chez les criminels. Il a raconté tout cela du ton le plus calme, presque indifférent.

La *Lanterne* a interrogé sur la folie d'Anastay M. Dellard, qui lui a répondu :

— Anastay n'est pas fou. Cet ignoble gredin n'a jamais, dans toutes les circonstances où je me suis trouvé avec lui, montré qu'il n'avait pas sa raison.

Dites bien haut qu'il n'est pas fou.

Il m'a été recommandé par les époux Caboret, je l'ai fait engager au 27^e de ligne.

Anastay a été reçu à Saint-Cyr, dans un assez mauvais rang.

Depuis sa sortie de Saint-Cyr, je ne l'ai revu qu'une fois, mais arrêté. C'était l'assassin de ma mère.

Je vous le répète, il n'est pas fou. Jamais — et cela m'aurait frappé — il n'a donné un signe quelconque de dérangement d'esprit. C'était un coureur de femmes, criblé de dettes et ne faisant que des escroqueries. Si on le déclarait fou, il n'y aurait plus de justice. D'ailleurs, il n'est pas fou. Il avait toute sa raison quand il a tué.

Il faut qu'il paye, n'ayant pas eu le courage de se tuer. C'est à l'échafaud qu'il ira comme Géomay. Etre fusillé, ce serait trop d'honneur.

Ah ! dites très haut, répéta M. Dellard, que ce misérable n'est pas fou.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 30 décembre 1891.

La Bourse est tombée dans son inaction habituelle à la veille des fêtes de fin d'année. On ne veut pas entamer d'affaires nouvelles avant d'être fixé sur le sort de la liquidation qui commencera samedi. On se borne à défendre le cours de 95 fr. sur le 3 0/0 qui clôture à 95.02. Le Nouveau, dont le coupon se détache le 1^{er} janvier, est ferme à 95. Le 4 1/2 est toujours en faveur à 105.40.

L'emprunt Intérieur d'Espagne est un échec grave dans les circonstances financières critiques auxquelles il devait remédier. Le change à Madrid perd 14 0/0. L'Extérieur est plus faible à 65 3/16. Le 3 0/0 Portugais reste ferme à 33 fr., soutenu par la certitude du paiement de son coupon de janvier. La Rente Italienne est bien tenue à 92.05. Les Fonds Russes sont soutenus par les besoins du découvert. Le Russe Nouveau cote 78 9/16.

LA MAISON SANS FENÊTRES

PAR ROGER DOMBRE

— Gaétane se sacrifierait pour moi, se disait la pauvre malade, et son sacrifice serait inutile, car je suis frappée mortellement. Que Dieu la garde d'une pareille union ! Ce jeune homme peut être bon et paraît l'aimer sincèrement, mais ma chérie mérite mieux que cela.

Jules Mériet reçut d'un pied ferme la déception qui vint lui faire saigner le cœur. C'était un vaillant, quoiqu'il fût mauvais chrétien.

Mme Antoinette, qui avait le cœur sensible, en fut touchée.

— Qu'allez-vous faire à présent, mon pauvre Monsieur ? demanda-t-elle.

— Je vais m'engager parmi les soldats d'Afrique ; je ne puis plus vivre dans le même pays que Mlle de Saint-Maur, cela me ferait souffrir. J'ai besoin de m'occuper ; je mène une existence inutile, je veux en changer et servir ma patrie.

son tuteur et à ses cousins de Murière.

Ceux-ci voyageaient toujours, et la lettre de leur nièce les chercha longtemps sans leur parvenir.

Quant au tuteur, M. Merklin, Gaétane le pria de lui envoyer le tiers du petit capital qu'elle possédait avec sa sœur, afin de pourvoir, sans contracter de dettes, aux frais de la maladie, et pour tenter de se rendre, le plus économiquement possible, dans une petite ville du Midi.

Pauvre Gaétane ! elle souffrait d'avoir à s'humilier et d'avouer sa détresse, tant au tuteur indifférent qu'aux riches parents qui, elle le savait bien, lui viendraient en aide s'ils recevaient sa navrante missive.

VI

On était à la fin de décembre, et Mikaela s'éteignait toujours comme une lampe sans huile ; son mal allait vite, et le docteur disait à Mme Antoinette en hochant la tête :

— Ce sont vos soins qui la conservent encore, car c'est une frêle plante de serre chaude ; l'hiver doit infailliblement la tuer.

Et nul ne se doutait que l'excellente femme, si dévouée aux demoiselles de Saint-Maur, au

lieu de se reposer après une journée fatigante passée à travailler tout en soignant la malade, s'agenouillait, les bras en croix, dans son réduit sans feu, criant dans son cœur pendant une partie de la nuit :

« Seigneur, mais prenez-moi donc, moi qui ne suis bonne à rien et ne sais que faire de mon vieux corps, et laissez l'un à l'autre ces deux agneaux qui ne pourraient vivre séparés ! Seigneur, mais vous ne les regardez donc pas dormir toutes les deux côte à côte, si jolies et si bonnes que vos anges ne sauraient être meilleurs ! C'est si doux, si gentil, si pieux ! Moi, je suis brusque, égoïste et mauvais ! Seigneur, prenez-moi et doublez, si vous le voulez, ma part de purgatoire ; mais épargnez ces deux colombes ! »

Pauvre sainte femme ! voilà ce qu'elle pensait d'elle-même et ce qu'elle murmurait dans la solitude de ses nuits glacées, pour remonter l'instant d'après l'escalier de bois, ranimer le feu chez la malade, lui donner à boire, et redresser ses oreillers. Puis, levée avec l'aube, après avoir à peine touché son lit, elle mettait en ordre la maison et reprenait son interminable travail, qui payait les potions de Mikaela.

Les sociétés de crédit, malgré l'absence de ransactions, conservent à peu de chose près leurs cours de la veille. Le Crédit Foncier est à 1240 au lieu de 1245. La Banque de Paris est demandée à 706; le Crédit Lyonnais reste à son cours de 797; la Société Générale, dont les bénéfices progressent lentement mais sûrement, est demandée à 475 fr. La Banque d'Escompte est en progrès à 401 et le Comptoir d'Escompte est délaissé à 522.

L'obligation Immeubles de France vaut 379.75.

Les Chemins Economiques s'échangent à 403.50.

NOUVELLES MILITAIRES

M. de Freycinet a fait signer la promotion suivante dans l'état-major de l'armée.

Sont nommés généraux de division : les généraux de brigade Lenfumé de Lignière, commandant par intérim la 6^e division de cavalerie, et Lamirault, commandant la 35^e brigade d'infanterie.

Sont nommés généraux de brigade : MM. les colonels Descharmes, commandant le 24^e dragons; Caffarel, directeur du génie à Grenoble; Le Coit de Saint-Haouen, commandant le 29^e d'artillerie; Heintz, commandant le 14^e d'artillerie; Brunet, commandant le 11^e d'artillerie; Genté, le 12^e chasseurs; Grassé, commandant le 58^e d'infanterie; Godard, le 145^e d'infanterie; d'Hugonnet de Boyat, commandant le 66^e d'infanterie.

VOIR A LA 4^e PAGE L'ANNONCE CRÉMIEUX

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

Dans le cortège qui accompagnait la dépouille mortelle de M^{re} Freppel, l'Institution Saint-Louis de Saumur, qui doit tant à notre regretté prélat, était représentée par quarante de ses élèves et dix-huit de ses professeurs, ceux-ci en habit de chœur.

Ces jeunes gens, comprenant toute la grandeur de la perte que fait le pays, avaient tenu à se grouper devant leurs professeurs pour honorer la mémoire du fondateur de l'Institution Saint-Louis.

A l'occasion du jour de l'An, M. le général Jacquemin, commandant l'École de cavalerie, recevra demain 1^{er} janvier, de midi à 1 heure, à l'hôtel du commandement.

M. Tillol, sous-préfet, n'étant pas encore installé, ne recevra pas.

M. le Préfet a décidé que les écoles publiques auront congé samedi 2 janvier.

M. le capitaine de Place, ex-professeur de sciences à l'École de cavalerie, aujourd'hui

Souvent, tandis que les aiguilles ou le crochet couraient entre ses doigts agiles, elle essayait à la dérobée les larmes qui ruisselaient sur ses joues flétries par l'insomnie; mais c'était une vaillante âme de chrétienne, et, sans interrompre son labeur, elle récitait son Rosaire, puisant dans la prière une nouvelle source de courage.

Gaétane, elle, passait ses journées à soigner et caresser sa malade adorée; puis, lorsque celle-ci reposait, elle errait comme une lionne blessée, à l'étage inférieur de la maisonnette, sans pouvoir goûter ni sommeil ni nourriture, sans pouvoir espérer ni prier.

Elle eût voulu prendre le mal de sa sœur, et, ne pouvant la guérir, au moins souffrir comme elle.

Parfois elle quittait la triste demeure et marchait au dehors, comme affolée, sans se soucier du vent ni de la pluie qui lui cinglaient la figure; elle regardait sans le voir le paysage désolé par l'hiver, entendait sans l'écouter le cri plaintif du hibou, et, le front appuyé au tronc d'un arbre, le cœur tenaillé par l'angoisse, elle se livrait à la plus triste méditation.

Un matin, le facteur apporta une lettre du tuteur. Gaétane la lut, puis courut en faire

capitaine commandant au 1^{er} cuirassiers, à Angers, est nommé chevalier de la Légion d'honneur. C'est en récompense de ses nombreux travaux scientifiques, instruments et inventions. Le dernier de ses travaux est un essai d'affût de canons, expérimenté dernièrement à Bourges avec plein succès et supprimant complètement le recul des pièces de campagne.

MAISON CENTRALE DE FONTEVRAULT

Adjudication. — Le mardi 22 décembre 1891, à une heure et demie du soir, il a été procédé, à la Préfecture, sous la présidence de M. Beaussire, conseiller de préfecture, délégué par M. le Préfet de Maine-et-Loire, à l'adjudication des fournitures nécessaires aux services de la Maison centrale de Fontevault, adjudication qui a donné les résultats suivants.

Ont été déclarés adjudicataires, conformément aux clauses du cahier des charges et sous réserve de l'approbation de M. le ministre de l'intérieur, les soumissionnaires qui ont offert les prix les plus avantageux pour le Trésor, savoir :

1^{er} Lot. — Froment (en trois lots, de 70,000 kilos chacun). — M. Chevalier-Rossignol, négociant au Vaudelnay-Rillé, des trois lots aux prix suivants : 1^{er}, 28 fr. 79; 2^e, 28 fr. 87; 3^e, 28 fr. 97, les 100 kilos.

2^e Lot. — Pommes de terre. — M. Auguste Blanchard, marchand de fromages à Montsoreau, 5 fr. les 100 kilos.

3^e Lot. — Lentilles. — M. Fouché, droguiste, rue Thiers, 37, à Angers, 31 fr. 25 les 100 kilos.

4^e Lot. — Pois. — M. Fouché, droguiste, 44 fr. 50 les 100 kilos.

5^e Lot. — Haricots blancs. — M. Gaston Nau, droguiste, rue de Crucy, 32, à Nantes, 28 fr. 24 les 100 kilos.

6^e Lot. — Haricots de couleur. — M. Beau-fils-Bressière, négociant à Varennes-sur-Loire, 28 fr. 75 les 100 kilos.

7^e Lot. — Riz. — M. Goblet-Mahoudeau, droguiste à Saumur, 29 fr. les 100 kilos.

8^e Lot. — Saindoux d'Amérique. — M. Fouché, droguiste, d'Angers, 103 fr. 90 les 100 kilos.

9^e Lot. — Sel marin. — M. Goblet-Mahoudeau, de Saumur, 14 fr. 40 les 100 kilos.

10^e Lot. — Poivre en grains. — M. Garreau-Ratouis, négociant à Saumur, rue du Puits-Neuf, 335 fr. les 100 kilos.

11^e Lot. — Fromage de Gruyère. — M. Fouché, d'Angers, 437 fr. les 100 kilos.

12^e Lot. — Huile à manger. — M. Fouché, d'Angers, 84 fr. 90 les 100 kilos.

13^e Lot. — Vinaigre. — M. Marseille, marchand de vins à Saint-Lambert-des-Lèves, 47 fr. les 100 litres.

14^e Lot. — Vin rouge. — M^{me} veuve Cheva-

part à Mme Antoinette pendant que Mikæla dormait.

— Sais-tu ce qu'il me répond, Antoinette? s'écria-t-elle le feu à la joue tant son indignation était grande.

— Rien ne m'étonnerait de cet égoïste, grommela la brave créature, que la charité chrétienne ne possédait plus dès qu'il s'agissait de ses jeunes maîtresses.

— Il dit, oh! le sans-cœur! il dit froidement que j'ai l'imagination trop vive, que la maladie de Mikæla n'est sans aucun doute qu'une bronchite un peu persistante, et que les docteurs de campagne sont toujours prompts à alarmer leurs clients; que le climat de la Franche-Comté n'est certainement pas chaud, mais très sain, et qu'un voyage dans le Midi serait certainement une folie. Entamer notre capital? Il ne peut le permettre, étant responsable de la fortune de ses pupilles.

Le monstre! ajouta Gaétane en froissant le papier dans ses mains; aussitôt que j'aurai moins d'inquiétude du côté de Mikæ, je me ferai émanciper.

Et sais-tu, ma bonne Antoinette? Il termine en nous offrant, à titre d'étrennes, pour le 1^{er} janvier, deux billets de cent francs. Si cet

lier-Rangard, négociant au Vaudelnay-Rillé, 28 fr. 45 les 100 litres.

15^e Lot. — Café. — M. Goblet-Mahoudeau, de Saumur, 380 fr. les 100 kilos.

16^e Lot. — Cassonade. — M. Garreau-Ratouis, de Saumur, 96 fr. les 100 kilos.

17^e Lot. — Sucre noir de réglisse. — M. Lallemant, pharmacien-droguiste, rue d'Anjou, 7, à Angers, 88 fr. les 100 kilos.

18^e Lot. — Mélasse. — M. Goblet-Mahoudeau, de Saumur, 25 fr. 60 les 100 kilos.

19^e Lot. — Sucre raffiné cassé. — M. Garreau-Ratouis, de Saumur, 109 fr. les 100 kilos.

20^e Lot. — Racine de gentiane. — M. Lallemant, droguiste à Angers, 45 fr. les 100 kilos.

21^e Lot. — Chlorure de chaux. — M. Fouché, droguiste à Angers, 24 fr. les 100 kilos.

22^e Lot. — Bois de sapin. — M. Guegnon-Deruet, marchand de bois à Fontevault, 6 fr. 64 le stère.

23^e Lot. — Bois de chêne. — M. Traby, marchand de bois à Roiffé (Vienne), 9 fr. 48 le stère.

24^e Lot. — Charbon de terre en briquettes. — M. Lehoux-Russon, marchand de bois à Longué, 31 fr. 68 les 100 kilos.

25^e Lot. — Huile de colza. — M. Bonneau, négociant, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Saumur, 72 fr. les 100 kilos.

26^e Lot. — Savon noir. — M. Fouché, droguiste à Angers, 26 fr. 60 les 100 kilos.

27^e Lot. — Savon marbré. — M. Fouché, d'Angers, 43 fr. 40 les 100 kilos.

28^e Lot. — Cristaux de soude. — M. Fouché, d'Angers, 23 fr. 45 les 100 kilos.

29^e Lot. — Viande de boucherie. — M. Auguste Trudeau, boucher à Fontevault, 0 fr. 90 le kilo.

NOMINATIONS DANS LA MAGISTRATURE

M. Renault-Morlière, juge d'instruction à Angers, est nommé conseiller à la Cour d'Angers.

M. Trébous, substitut à Angers, et M. Mascarel, juge d'instruction à Vendôme, sont nommés juges à Angers.

M. Côme, substitut à Baugé, est nommé en la même qualité à Angers.

M. Rousseau, juge suppléant au Mans, est nommé substitut à Baugé.

M. Bernardeau, juge à Angers, est chargé de l'instruction.

M. de Cléric, lieutenant-colonel du 1^{er} régiment de cuirassiers, en garnison à Angers, est nommé colonel.

ANGERS. — Les vols à la tire. — Le retour du cortège dans la cathédrale a été signalé par plusieurs vols à la tire.

Une demoiselle Thérèse Castineau s'est aperçue, vers midi et demi, pendant l'office, qu'un

argent ne nous était absolument utile pour Mikæla, je le lui renverrais.

— Oh! ma mignonne, n'y songez pas!

— Non, certes. Si nous ne devions beaucoup au pharmacien, au docteur, au marchand de charbon, ces deux cents francs, joints à notre rente mensuelle, pourraient aider à notre voyage dans le Midi; mais, une fois là-bas, cent vingt-cinq francs par mois ne nous suffiraient pas.

— Hélas! la vie est si chère hors de chez soi, et puis le travail ne me viendra pas du premier coup.

— Le travail! C'est vrai que tu te tues pour nous, ma pauvre Antoinette! s'écria Gaétane en se jetant au cou de sa vieille bonne. Oh! toi, toi, si nous ne t'avions pas, que ferions-nous, cependant?

— Le bon Dieu serait bien toujours là, ma mignonne, répondit Antoinette en reprenant son ouvrage tandis que la jeune fille remontait sur la pointe du pied l'escalier de bois, afin de s'assurer si le sommeil de sa sœur durait encore.

(A suivre.)

pickpocket lui avait enlevé son porte-monnaie, contenant une somme de 450 fr., composée de un billet de 50 fr. et de 400 fr. en or, et deux billets de chemin de fer de Saumur à Bordeaux (retour).

A peu près au même moment, une autre personne, Mme Bertrand, née Marie Rioteau, constatait la disparition de son porte-monnaie, contenant la somme de 60 fr.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Jeudi 26 décembre, la *Fille du Tambour-Major*, opérette en 3 actes et 4 tableaux.

Vendredi 1^{er} janvier (en matinée à prix réduit), la *Traviata*; le soir, la *Fille du Tambour-Major*.

Mal en train.

Rennes (Ille-et-Vilaine), le 1^{er} Février 1891. — Depuis plus de deux ans, j'étais mal en train: j'avais des maux de tête, des maux d'oreilles, de dents; trois boîtes de vos bonnes **PILULES SUISSES** à 1 fr. 50 la boîte m'ont complètement guéri.

(Sig. lég.) LEGENDRE 22, rue Saint-Malo.
M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

Dernières Nouvelles

Paris, 31 décembre, 12 h. 10 soir.

L'incident franco-bulgare ne tardera pas à recevoir une solution satisfaisante.

L'*Eclair* a publié ce matin un interview de M. le duc de Chartres démentant les bruits de la dissolution du parti royaliste.

HAVAS.

Le Conseil d'administration de la Compagnie de Navigation du Havre à Paris et Lyon prévient MM. les Actionnaires que l'assemblée générale, tenue le 23 décembre dernier, a voté un dividende de 20 francs par action contre la remise du coupon n^o 9.

Ce coupon sera payable à partir du 15 janvier prochain au siège de la Compagnie, dans les agences de la Société Générale et du Crédit Lyonnais.

Imprimerie P. Godet

CARTES DE VISITE

1 fr. 50 - 2 fr. - 2 fr. 50

Boîte de 100 cartes et 100 enveloppes, 2 fr.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux. Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.



LE GRESHAM fondé à Londres en 1854
Société d'Assurance sur la Vie, établie à Paris en 1856
Rentes, Épargne, Voyages, Dotal, Suicide garantis.
RENTES VIAGÈRES payables sans frais
SOMMES PAYÉES 31 Juin 90: 234 Millions 800,000.
Assurances proposées 31 Juin 90: Un Milliard 666,812,555.
Prospectus et renseignements gratuits et franco
à Paris, dans les bureaux de la C^o. 30, r. de Provence

M. SOREL, 18, place Saint-Pierre, à Saumur.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue St-Jean, Saumur

P. ANDRIEU

Bon vin à 40 centimes le litre,
26 litres pour 25.

La pièce, 225 litres, 80 fr. } non logés
La 1/2 pièce, 115 litres, 42 » }

Rendu à domicile sans aucun frais

Garanti vin de vendange

Rhum Sainte-Lucie, 2 fr. le litre, verre
compris, marque John Alvarés, de
Kingston (Antilles).

On peut déguster.

P. GODET, propriétaire-gérant.

A LOUER

Présentement,

Un beau rez-de-chaussée, composée de cinq pièces, et deux belles pièces et un cabinet au premier étage, avec jolis petits parterres. Le tout dépendant d'une maison à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n° 27.

S'adresser, pour traiter, à M. GUSTAVE LEROY, propriétaire, à Saumur, même rue, n° 29.

AVIS

A partir du 2 janvier 1892, le cabinet de M. G. DOUSSAIN, syndic de faillites, 40, rue des Basses-Perrières, à Saumur, sera ouvert, tous les jours, de 1 h. à 2 h. et de 7 h. à 8 h. du soir, gratuitement, pour tous renseignements commerciaux, litigieux, etc.

CONFISERIE - PATISSERIE - GLACES

Vins fins, Liqueurs, Sirops

E. HARDY

Successeur de M. TROUVÉ

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

SPÉCIALITÉ de DRAGÉES pour BAPTÊMES

Articles de Noël et du jour de l'An

DESSERTS DE NOCES — BONBONS FINS — THÉS — CHOCOLATS

DEMANDEZ LE GATEAU RUSSE

MAGASIN DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 33, rue S^t-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

ÉTRENNES 1892

Épicerie Parisienne IMBERT ET FILS

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

EXPOSITION D'ARTICLES D'ÉTRENNES

Très joli choix de Coffrets, Bonbonnières, Laques, Porcelaines, Vannerie fine.

Bonbons de chocolat, Dragées, Pralines, Fondants, Fruits confits, Marrons glacés à la vanille.

Nous recommandons les assortiments à 1 fr. et 2 fr. 50

Vins fins, Spiritueux, Liqueurs.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

CONFISERIE

Marrons Glacés. — Bonbons de
Chocolat. — Fruits Glacés.

DESSERT ET PATISSERIE

Gâteaux de NOËL

ARTICLES

De Luxe



ÉTRENNES 1892

SPIRITUEUX

ET

LIQUEURS

Des Premières Marques

FRUITS A L'EAU-DE-VIE

Sirops et Punchs

Pour Bals et Soirées

DEMANDEZ LA BOITE

Grand Prix

P. ANDRIEUX

PATÉS DE FOIES GRAS Truffés des Premières Marques.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'amiable

LES IMMEUBLES

Ci-après,

Appartenant à M. CLOUARD.

1^o Une MAISON, à Souzay, appelée la Bessière, cour, cave, pressoir et clos derrière appelé le Petit-Clos, contenant 16 ares 50 centiares.

2^o Jardin, situé au même lieu, contenant 22 ares, et terrain bas devant le jardin, touchant la route, contenant 5 ares 50 centiares.

3^o Le Clos de la Bonne-Vigne, contenant 27 ares 50 centiares.

4^o Le Clos des Bournets, jardin et terre en luzerne, contenant 82 ares 60 centiares.

5^o Un morceau de vigne, au Sang-de-Bœuf, contenant 16 ares 50 centiares.

6^o Un autre morceau de vigne, au même lieu, contenant 27 ares 50 centiares.

7^o Et un petit bois, commune de Parnay, contenant 7 ares.

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

A CÉDER

Pour cause de décès

Magasin de bois du Nord et du Pays

Ancienne maison bien connue dans la contrée et jouissant d'une bonne clientèle.

A céder également

Fabrique d'agraffes et de crochets

Pour couvertures en ardoises. — Système breveté et très apprécié.

Matériel presque neuf.

S'adresser, 13, quai Saint-Nicolas, Saumur.

BUREAU DE PLACEMENT

d'Employés et de Domestiques des deux Sexes.

M^{me} ANNA

Rue de la Tonnelle, 29, à Saumur

CIDRES

M^e ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, garantis pur jus, à 15 centimes le litre.

S'adresser route de Rouen, n° 21 bis. (143)

CHANGEMENT DE DOMICILE

LÉON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beaurepaire

SAUMUR

TAILLEUR
BREVETÉ

MAISON CRÉMIEUX

TAILLEUR
BREVETÉ

Saumur, rue d'Orléans, 27

EXPOSITION et GRANDE MISE EN VENTE des Nouveautés de la Saison
pour Costumes Complètes, Pardessus et Pantalons

VÊTEMENT COMPLET à 35 FR. sur Mesure

LIVRAISON RAPIDE

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur 1891

Maire,

Certifié par l'imprimeur soussigné,